ensuite appelés eux aussi à adresser la parole à l'assemblée. Chacun d'eux le fit dans un discours, clair, concis, rempli de conseils pratiques et d'informations précieuses pour arriver au grand but que l'on se propose, l'établissement des terres incultes dans les cantons du Nord. Connaissant par état le morcellement des propriétés et par conséquent la diminution des ressources de chaque famille dans leurs paroisses respectives, ils entrèrent dans des considérations importantes sur la nécessité de s'unir et travailler de concert à faire comprendre à chacun ses vrais intérêts qui reposent dans la colonisation. Leurs discours corroborèrent excellemment ce qu'avait dit le prédicateur dans l'église et leur prédécesseur sur l'estrade.

A la fin du dernier discours, le Rvd. M. Champeau s'entendant nommer avait naturellement risqué une oreille dans la porte entr'ouverte du presbytère. L'assemblée s'en aperçut et les applaudissements du discours n'étaient pas terminés que son nom fut prononcé par plusieurs personnes.

Il voulut se retirer, mais le cri devient général, il persista mais on cria plus fort, ce fut un tonnerre et ce tonnerre gronda son nom jusqu'à ce qu'on le vit reparaître.

Le Revd. M. Champeau possède si bien ce sujet de la colonisation, il en est pour ainsi dire si imprégné qu'après tout ce que les orateurs précédents avaient dit, qu'après ce qu'il en avait dit lui-même dans l'église, il sut encore trouver des choses d'une grande importance et d'un intérêt majeur. Pendant près d'une demi-heure il tint de nouveau l'assemblée rivée à ses lèvres, recueillant avec avidité les renseignements de son expérience personnelle.

L'heure avancé de la journée força la foule à se contenter de cette demi-heure, il la salua de nouveau et se retira au bruit de longs et retentissants hourrahs. Il était temps de prendre un dîner deux fois gagné.

Je remerciai alors l'assemblée en la manière que je devais faire, puis je la déclarai dissoute et elle se dispersa.

Telle fut la fête du 15 septembre à Mascouche. Les résultats ont été magnifiques au point de vue de la grande œuvre religieuse et patriotique de la colonisation, et si en relatant ces faits je puis encourager quelques compatriotes et en faire de nouveaux colons j'aurai atteint le but dont la poursuite est si hautement approuvée par tous les vrais amis de la religion et du pays.

J'ai l'honneur, d'être avec respect, M. le Rédacteur,

T. S. PROVOST, Ptre. curé.

Grand Bazar Catholique de Winsor, Ontario.

Nous avons reçu du Rèvd. J. P. Wagner, curé de Winsor, Ont., un rouleau de lithographies de Pie IX. Ces lithographies présentent un portrait très-bien exécuté et parfaitement correct de Notre St. Père. Comme le public le sait déjà, ces lithographies sont destinées à être distribuées à tous les bienfaiteurs de la nouvelle église de St. Alphonse. En connexion avec le grand bazar catholique de Winsor.

1° Le nombre des présents surpasse deux cents.

2° Toute personne qui achètera un billet recevra un magnifique portrait lithographié du St. Père, (11x14 pouces).

3° Toute personne qui achètera un billet devient bienfaiteur de la nouvelle église de St. Alphonse de Windsor et participera à une messe de fondation, qui sera dite le premier de chaque mois pendant dix ans.

4° Ecrivez sur-le-champ et demandez les lithographies, qui aideront beaucoup à disposer des billets. Point de temps à perdre.

5° Le 11ème billet est un don gratuit pour l'agent, qui a droit aussi, gratuitement, à une lithographie.

6° Dans les temps douloureux où nous vivons, toute famille catholique devrait posséder une image de l'immortel Pie IX.

7° En disposant de vos billets, vous rendez un service immense à la population canadienne-française dans ces parages.

8° Que toute personne qui n'aura pas reçu de billets à vendre, et qui verrait une chance d'en disposer de 3 ou 4 au moins, écrive sur-le-champ au Rèvd. J. P. Wagner, curé de Windsor, Ontario. Et les billets et lithographies seront expédiés par le retour de la malle.

9° Les retours devront être faits, au plus tard, pour la dernière semaine de novembre, vû que le tirage sera le 1er décembre 1870, sans faute.

Nouvelles des Zouaves Canadiens.

Livourne, 28 septembre 1870.

Monsieur,

Un petit mot, à la hâte, pour vous dire que les zouaves canadiens ont été faits prisonniers de guerre par les Italiens, et sont ici, à Livourne. Nous partons, samedi, sur un vaisseau anglais, pour Liverpool, et de là pour le Canada.

Nous avons tout perdu dans le pillage et le massacre de Rome, tout hors l'honneur. Que de choses, j'aurai à vous dire si je puis me rendre en Canada! Les misères de la faim et de la soif, les marches de jour et de nuit, nos ennemis nous poursuivant continuellement, à un mille derrière nous, pendant notre retraite de Montefiascone. Les journaux vous diront sans doute tous les détails du siége de Rome, et la manière dont Rome a capitulé.

Le jour de la prise de cette ville, les Romains étaient animés contre les zouaves d'une fureur impossible à décrire. Ils en ont coupé trois par morceaux sur le Corso: ils ont jeté un zouave et une sœur de charité dans le Tibre par dessus le pont Sixte.

On me dit qu'ils ont décapité le capitaine Cinq-Mars, et qu'ils ont promené sa tête sanglante dans le Corso au bout d'une carabine, en criant: Mort aux zouaves! Les pauvres zouaves qui ont été faits prisonniers à la *Porta Pia* et au *Pincio*, ont été conduits à la place *Colonne*, au milieu des cris et des huées de la foule. On leur crachait au visage; on leur donnait des coups de bâtons sur la tête. Les soldats piémontais qui nous escortaient dans le but de nous protéger, avaient beacoup de difficulté à empêcher que nous ne fussions mis en pièces pendant le trajet. Plusieurs ont tiré des coups de *revolvers* sur nous.

Le soir la petite armée de notre bien-aimé Pie IX s'est rassemblée sur la place Saint-Pierre pour lui dire un dernier adieu. Quelle cruelle séparation! le Saint-Père était à sa fenêtre, et il nous a bénis. Nous avons crié trois fois: Vive Pie IX! ce cri a été tellement fort qu'il a été entendu du monde entier. Tous les zouaves pleuraient à chaudes larmes.

En nous éloignant du Saint-Père, nous avons passé par la porte *Anglica* pour arriver à la porte Saint-Pancrace. Là une nouvelle confusion nous attendait. Nous avons dû défiler devant l'armée piémontaise forte d'environ 120,000 hommes: après quoi nous avons dû déposer nos armes.

Nous avons fait ensuite une marche de 15 milles pour prendre le convoi du chemin de fer qui conduit à Civita-Vecchia. Là, nous avons été séparés par nations, et par là même le corps des zouaves se trouvait dissous. Notre colonel a eu la bonté de nous serrer la main, en nous disant: Au revoir! Il n'a pas voulu que nous lui disions adieu. De sorte que ce n'est qu'en permission que je vais en Canada, où j'attendrai des ordres de notre chef. Je tiendrai ma promesse, soyez-en sûr, car je veux accomplir l'œuvre de Dieu.

Nos misères ne sont pas tout-à-fait insupportables. Nous avons notre Bienheureux Joseph Labre pour protecteur; lui qui a eu faim et soif, qui a vécu au milieu des plus grandes privations, il s'intéressera à notre sort. Adieu, priez pour moi. Je m'estime heureux de souffrir quelque chose pour l'Eglise et Pie IX.

3 CHARLES PAQUET.

SIROP COMPOSÉ OU HYPOPHOSPHITE DE FELLOW.—Les enfants dont le développement de l'intelligence est trop grand en comparaison de celui du corps sont épuisés prématurément. Quelle est la raison de ceci? Simplement parce que les organes du corps sont trop faibles pour suffire à la trop grande activité de l'intelligence. Le sirop composé ou Hypophosphite de Fellow est préparé de manière à agir directement sur le cerveau et à aider en même temps au développement du corps qu'il rend vigoureux et robuste.

Prix: $1.50 la bouteille, ou 6 bouteilles pour $7.50.

Francis Candil, Agent, No. 32 Rue Lemoine, Montréal.

LA MINERVE

VENDREDI MATIN, 21 OCTOBRE 1870.

Nous approuvons hautement l'excellent article qui suit de la *Gazette* de Montréal sur le Col. Gray. Nous sommes de son avis que le parti ne doit pas souffrir de l'avidité d'un homme, dont l'importance est parfaitement nulle.

Il est à notre connaissance que ses compilations sur la codification sont très incomplètes. Lors de l'arrestation des délégués de la Rivière Rouge à Ottawa et de la mise en cause des Statuts impériaux qui s'y rapportaient, nous cherchâmes vainement dans la liste dressée par le Col. Gray des Statuts Impériaux en force en Canada les trois Statuts à ce sujet:

Voici comment s'exprime la *Gazette*:

Le procès de Gray vs George Brown, éditeur du *Globe* de Toronto, a eu lieu à Toronto samedi dernier et a eu pour résultat, comme nos lecteurs le savent déjà, le désaccord et la décharge du Jury. Il appert, d'après les rapports des journaux de Toronto, que dix Jurés se sont prononcés en faveur de l'acquittement et deux pour la condamnation. De ces derniers, un paraît-il, aurait été disposé à se ranger de l'avis de ses autres confrères, si l'autre eut été moins opiniâtre. Ainsi on peut dire que onze membres sur les douze qui composaient le Jury étaient en faveur de l'acquittement. Nous nous réjouissons de ce résultat et nous aurions encore été plus satisfait si on eut rendu un verdict d'acquittement. Il n'est pas nécessaire de dire aux lecteurs de la *Gazette* que nous ne professons pas une admiration toute particulière pour le *Globe*. Mais c'eut été porter un coup à la liberté de la presse que de trouver les rédacteurs de ce journal coupables de libelle en cette occasion. Nous avons étudié quelque peu la loi au sujet du libelle et les différents procès qui ont été plaidés devant les cours durant les dernières années en Angleterre et dans le pays, et nous n'en avons jamais vu de plus parfaitement frivole que celui-là. Nous sommes seulement surpris que le Jury n'ait pas rendu un verdict d'acquittement et il l'eut fait si la politique n'était venue comme toujours se mêler dans des affaires de ce genre.

Le libelle consistait dans la mention dans les colonnes du *Globe* des prétendues craintes entretenues par M. Chauveau, qui croyait que l'arbitre de la Puissance n'agirait pas avec droiture dans l'arbitrage du passif et de l'actif entre les deux provinces de Québec et d'Ontario, parce qu'il était entendu qu'il avait obtenu un emprunt d'argent de l'arbitre de la Province d'Ontario. Le *Globe*, en parlant à ce sujet, déclara non-fondé le soupçon d'influence indue et témoigna sa surprise de voir le Premier Ministre de Québec juger ainsi le galant député du Parlement. Mais il suggéra si le soupçon était bien fondé, qu'il serait mieux pour Québec de payer l'emprunt à même les fonds de Québec et de faire librement don du montant entier. Ce paragraphe entier était écrit si manifestement sur le ton du badinage que pas un homme n'aurait pu s'y méprendre, à moins d'être consciencieusement coupable d'être influencé par des motifs inavouables dans sa position publique.

Le fait que cela ait donné lieu à un procès pour libelle constitue un des plus curieux incidents de l'histoire politique du Canada; et le fait aussi que pas un homme sur six ne voudrait punir un rédacteur pour avoir publié l'article incriminé prouve seulement qu'on ne doit pas toujours croire que tout le monde dans un cas semblable se conduira d'après les règles ordinaires du sens commun.

M. Brown s'est défendu lui-même et nous pensons qu'après avoir entendu son discours, le Col. Gray aurait désiré cordialement n'être jamais venu venger son honneur devant une cour de justice.

Disons le franchement, on a rarement donné à un homme public en Canada une leçon aussi sévère et aussi bien méritée. Avec cette habileté que plusieurs années de pratique ont donnée à M. Brown, il retourne tout contre son accusateur. Dans le premier article, le nom du Col. Gray n'était pas mentionné, mais il était décrit «comme étant un galant député du parlement qui occupe une position officielle et est devenu quelque peu notoire pour son zèle à retirer les indemnités pour frais de voyage.» M. Brown prétendit que la demande d'excuse avait été faite non pas tant pour contredire l'allégation que le Col. Gray avait emprunté de l'argent avec des intentions malhonnêtes que pour ce qui a été dit au sujet de sa position officielle et des frais de voyage et il refusa de faire des excuses. Il a bien fait en agissant ainsi. La position de M. Gray dans le parlement canadien et devant le public canadien lui fait peu honneur.

Nous ne pouvons imaginer comment on puisse sacrifier les intérêts d'un parti politique à l'ambition d'un politicien et nous espérons que ce sensible monsieur sera remplacé dans ses fonctions qu'on n'aurait jamais dû lui permettre d'occuper étant député au parlement. Nous félicitons le *Globe* sur le résultat de ce procès pour libelle et nos félicitations auraient été plus cordiales encore si ce résultat avait été comme il aurait du l'être un verdict d'acquittement.

Nous trouvons également un excellent article dans le *News* de Montréal. Le voici:

Nous reproduisons cette partie du témoignage rendu dans l'affaire de libelle du Colonel Gray, qui atteint la réputation du défendeur. Sir Boyle Broche, membre pour Drogheda, a dit qu'il "ne pouvait pas, comme un pigeon, être en deux endroits différents," mais le colonel Gray a réalisé ce fait supposé impossible, et par ce moyen, il a fait de l'argent. Il demeurait de fait à Ottawa, et au point de vue de la loi, il résidait à St. Jean, Nouveau-Brunswick. Il possède le rare privilége d'une existence double, et il entreprend des voyages imaginaires pour lesquels il demande et obtient une forte rémunération. Celui qui est habile, mais n'a pas la sagesse, ressemble à une horloge, dont l'aiguille indiquant les minutes et fonctionne bien, mais dont l'aiguille qui marque les heures, retarde. Le Col. Gray remplit trois charges importantes à la fois. Il est arbitre de la Puissance, codificateur des lois, et membre des Communes. Il a un nombre infini de questions à résoudre. Il devrait posséder une intelligence nette et des sentiments d'honneur profonds. La majorité du peuple canadien ne peut juger la distinction subtile que le colonel Gray établit entre ses facultés physiques et ses facultés légales. Par exemple, il a dit qu'on peut faire des déclarations solennells incompatibles avec la vérité. Il dit: "J'ai offert de donner un chèque pour l'argent." La restitution n'a pas l'effet du pardon. Son offre de remettre les cent soixante-six piastres était une preuve positive que le mode d'acquisition qu'il avait employé lui inspirait des craintes; mais ses doutes ne peuvent détruire l'effet de la déclaration qu'il fit quand il retira les frais de route. "Sonnez l'alarme" tel était le titre d'un article du *Globe* et assurément ces paroles ont plus de portée depuis que le Col. Gray a expliqué ses théories physiologiques sur les propriétés et les fonctions des êtres vivants. Nous pouvons dire au Colonel Gray, comme Portia disait à Shylock: "Vous demandez justice, soyez persuadé que vous l'aurez, et plus que vous ne désirez." Le rapport du procès annexé à cet article dit sa propre histoire, et nous sommes certain que toute personne qui le lira, comprendra que dans les circonstances actuelles, le colonel Gray devra cesser de remplir la charge d'arbitre de la Puissance.

Ces appréciations nous rappellent le jugement prononcé par l'*Opinion Publique* sur le Col. Gray il y a au delà d'un mois. M. Mousseau, dans un langage aussi juste qu'énergique, s'exprimait de la sorte:

On le dirait n'avoir été créé et mis au monde que pour servir les intérêts d'Ontario et faire à lui ses petites affaires. Il ne s'occupe de passer par le monde qu'en se faisant du bien. Le passé de l'héroïque colonel n'est pas tout-à-fait légendaire et sa nomination ne fait guère honneur au gouvernement d'Ottawa, si on ne veut en trouver l'excuse et l'explication dans la nécessité de concilier la province-sœur en contentant tous ses chefs un peu influents. Il n'a joué, dans sa petite province et son milieu microscopique, qu'un rôle de comparse et n'est jamais monté même à la hauteur d'un *star* de troisième ordre. Il a toujours flotté entre la nécessité et le besoin et les sacrifices que lui demandait sa conscience pour satisfaire les uns et appaiser l'autre. Certes, ce n'est pas un malheur que la pauvreté, quand elle n'a pas de cause honteuse et que celui qui en est frappé la supporte en homme et en chrétien.

Le colonel a donc de grands besoins et force fut au cabinet Fédéral de lui jeter en pâture la fonction d'arbitre de la Puissance, qu'il remplit fort mal, et celle de codificateur de lois fédérales quelconques, qu'il ne remplit pas du tout. On lui attribue dans les lois autant d'aptitudes qu'en montre le chameau à courrir comme la gazelle: il a fait ses preuves dans la question de l'arbitrage.

Un jour le *Globe*, apprit au monde étonné que le colonel était très fort dans les lois et l'arpentage; la démonstration de sa thèse était piquante, et le gouvernement devrait pour l'édification et l'humiliation de nos orgueilleux frères d'Ontario, la faire publier comme annonce dans tous les journaux du Haut-Canada, à commencer, bien entendu, par le *Globe*. La question d'arpentage fit sur tout du bruit: on accusait le scrupuleux colonel de faire l'arpentage d'Ottawa à la Nouvelle-Ecosse sans sortir de sa chambre. Histoire de quelques sous volés au coffre public. Il réclamait son indemnité pour frais de voyage, *mileage*, comme s'il eût été à la Nouvelle-Ecosse et en fût revenu pour la session, tandis qu'il n'avait pas bougé d'Ottawa. C'était un peu vif et la conscience des députés fut alarmée. Le dénoûment de l'affaire resta dans l'obscurité et on ne le sut jamais parfaitement.

Le colonel obtint-il cet argent si frauduleusement demandé?—Si oui, l'a-t-il remis?—L'histoire des petitesses des hommes publics le dira plus tard peut-être. Ce seul fait suffit pour peindre, juger et flétrir un homme, surtout quand il occupe la position de M. Gray. C'est encore un de ceux qui, comme il y en a malheureusement trop dans le pays, croient qu'il n'y a que du mérite et de l'habileté à voler le gouvernement. Ce sont ces hommes qui sont la plaie de la vie publique et qui tiennent toujours si bas le niveau politique. M. Gray, nous regrettons beaucoup de le dire, doit être rangé dans cette catégorie.

On lit dans le *Protecteur Canadien*:

Bien des catholiques n'aiment pas à voir Garibaldi dans les rangs de l'armée française; ils trouvent que c'est un déshonneur. Cependant, sa présence offre *toujours un avantage*, c'est de servir de railliement aux ingouvernables de Lyon et de Marseilles, et aussi de donner à la France le renfort d'un bon nombre de volontaires italiens, et de s'assurer par là de l'attitude amicale de l'Italie. Il est permis aux catholiques de France d'implorer par leurs prières la protection divine et d'accepter en même temps l'assistance offerte par des renégats tels que Garibaldi, quand c'est au triomphe d'une bonne cause comme celle de la défense de son pays qu'on la fait servir. *C'est sans doute ce qu'avait compris l'évêque de Tours, qui est allé donner la main à Garibaldi à son arrivée dans cette ville.*

Ce n'est point pour le plaisir d'entretenir une discussion avec le *Protecteur* que nous relevons ces lignes, parce que celui qui est chargé de le faire penser nous paraît n'y rien comprendre. L'amas d'injures qu'il lançait dernièrement à l'Angleterre en retour d'un bon conseil que nous lui donnions nous a assez prouvé qu'il ignore la moindre notion sur les devoirs de l'allégeance et qu'il ne se doute pas que nos serments ont engagé notre respect et notre fidélité.

Avec la même étroitesse de vues il fait injure à un évêque de croire qu'il a fait bon accueil à Garibaldi, ne sachant pas même distinguer entre le déshonneur et l'honnête nécessité. Avec un gouvernement impie et des généraux garibaldiens, la France s'en va rapidement au-dessous de l'Angleterre, qui n'a jamais donné dans son sein le spectacle de l'athéisme officiel. Si l'Angleterre a produit Luther, elle n'a jamais enfanté Voltaire; si elle est matérielle; elle n'est pas matérialiste. Entre les deux systême politiques, nous trouvons cette différence que l'Angleterre protège tons ses sujets, même les catholiques et leur assure une large mesure de liberté, tandis que la France se fait un devoir d'insulter à nos sentiments les plus chers et de faire au clergé la place la plus étroite possible.

Il est toujours permis de blamer l'Angleterre; il n'est pas permis de la dénoncer à ses propres sujets, comme le sont tous les canadiens-français.

Nous nous affligeons des errements du *Protecteur* parce que nous le voyons en train de perdre l'estime des bons esprits. S'il désire passer outre, c'est son affaire.

La *Minerve* ayant trois éditions par jour, nous nous permettrons de rappeler aux hommes d'affaires et aux personnes obligées de recourir à la publicité, que leurs annonces seront reçues jusqu'aux heures suivantes:

Pour l'édition de 4 A. M., jusqu'à 2 heures après minuit.

Pour l'édition de 11 A. M., jusqu'à 10½ heures du matin.

Pour l'édition de 5 P. M., jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

Pour le numéro du lundi, les personnes pourront jeter leurs annonces dans la nuit du samedi, pendant la journée du dimanche jusqu'à 2 heures du matin le lundi.

Informations Générales.

ACTUALITÉS.

L'édition anglaise de la brochure publiée par le gouvernement de Québec, sous le titre: *The Province of Quebec and European Emigration*, attire l'attention d'un grand nombre de journaux en Irlande qui lui consacrent d'amples appréciations et en font grand éloge. L'*Evening Mail*, *Sportsman and Farmer Freeman's Journal*, *Saunder's News Letter*, *Irish Times*, de Dublin, *Cork Herald*, *Cork Examiner*, *Southern Reporter*, de Cork, etc., s'accordent à reconnaître l'excellence de ce travail, son mérite pratique, etc.

Parmi ces articles, celui du *Dublin Evening Mail* est particulièrement remarquable. L'écrivain dit que cette brochure lui a donné l'idée la plus favorable de notre province, une des plus intéressantes, à son avis, de l'empire. 3

Certain nombre de membres du Conseil Agricole se sont rendus à Montréal, jeudi. L'assemblée n'a pas eu lieu, parce que M. le Président Joly l'avait remise dès la semaine dernière pour le 26. 3

On nous écrit de Laprairie, en date du 20 octobre:

Nous venons de sentir de fortes secousses de tremblement de terre. Il était 11 heures et 7 minutes quand elles ont commencé et elles ont duré à peu près une minute. Les oscillations se sont fait sentir du sud-ouest au nord-est, et les dernières secousse ont été plus fortes.

L'épizootie continue ses ravages en Europe avec une rapidité alarmante. Elle règne maintenant depuis la Pologne jusqu'à l'Atlantique, et la consternation règne parmi les populations que la guerre n'a pas éprouvées. 3

L'Archevêque de Tours a écrit au *Daily News* de Londres, démentant la nouvelle qu'il était allé recevoir Garibaldi au débarcadère, et déclarant qu'il n'aurait pu consentir à un tel acte. 3

Nous lisons l'incompréhensible avis qui suit dans le *Messager Franco-Américain*:

Avis aux honnêtes gens de toutes les nations.

—Une souscription est ouverte pour la fabrication d'appareils destinés à la destruction des empereurs, des rois et de tous les tyrans dont les actes sont contraires à la justice.

Chaque souscription devra porter le nom et domicile du souscripteur. Tous les citoyens qui voudront concourir à ce projet sont priés d'envoyer franco leur adhésion à Pierre Derne no. 1,406, Broadway, New-York.

Après examen d'un comité de justice composé de citoyens de tous les pays, on indiquera aux souscripteurs l'endroit où ils pourront déposer le montant de leur souscription. 3

Florence, 18 octobre.

Le Pape a publié une lettre dans laquelle il dit qu'il serait inopportun pour le Concile de reprendre ses séances dans les conditions où se trouve Rome présentement et en conséquence annonce la suspension de cette assemblée. 3

La ville de Rome, disent les dernières dépêches, a subi une transformation complète. La large avenue de la cité Léonine au château St. Ange, est encombrée de marchands de médailles, madones, chapelets, rosaires, portraits du pape, tandis qu'au Corso, on ne voit, à la devanture des magasins, que portraits de Victor Emmanuel et de Garibaldi. La garde suisse est toujours de faction aux portes du Vatican, qui reçoit un flot incessant de visiteurs.

Le quartier du Transtevere a été, samedi, le théâtre d'une scène déplorable. Des paysans du village de Zaargasolo ont manifesté leur haine pour le clergé par des cris de mort, et ont poignardé trois prêtres, dont l'un a été dangereusement blessé. La police a arrêté les coupables, qui seront rigoureusement punis.

Le *Tablet*, organe catholique à Londres, imprime dans son numéro du 17 une protestation du Pape et du Cardinal Antonelli contre l'invasion de Rome par les troupes italiennes. 3

On lit dans une correspondance de Fort Garry adressée au *Telegraph* de Toronto:

Le loup n'est pas encore mort; il a été provoqué par l'homme dont il a séduit l'épouse; les deux partis étaient debout sur l'arène; mais l'affaire en resta là. Son adversaire cependant dit qu'il tuera Lépine à la première occasion.

RIEL.

L'Ex-Président tient encore un train quelque peu princier. Dimanche dernier, après avoir assisté à la messe du Père Ritchot, il s'en retourna à sa demeure, vers Pembina. Dans sa route il fut rencontré par un gentilhomme de Montréal, qui se rendait au Fort Garry. L'Ex-Président était précédé par deux hommes armés jusqu'aux dents qui se tenaient à quelque distance; à ses côtés marchaient deux hommes aussi armés, et deux cavaliers armés de pied en cap le suivaient. Est-ce la crainte, ou un sentiment de vaine gloire qui a poussé Son Altesse à voyager avec une telle pompe? c'est ce que je ne puis dire; mais il est comique de voir un homme posséder un tel équipage dans une Province du Canada. Cela prouve que Riel ne s'est pas désisté de sa politique ambitieuse, ce que démontre un léger incident. Je pense avoir dit dans une lettre précédente que le Capitaine Gay était parti de St. Boniface pour se rendre en France, et que le Capitaine, au lieu de continuer son voyage, était revenu en secret à St. Boniface le jour suivant, Voici ce qui l'avait engagé à revenir. Il rencontra Riel à la place Ritchot. Riel lui dit de ne pas quitter le pays; le capitaine Gay lui en demanda la raison, et reçut la réponse suivante de Riel: "Je dois être bientôt le Premier Ministre de la Nouvelle Administration, et comme j'aurai besoin d'un secrétaire privé, je désire que vous restiez pour remplir cette charge onéreuse."

Ainsi, quand les élections auront lieu, Riel reviendra probablement à la charge. 3

Dimanche dernier, le 16 du courant, Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski a fait les ordinations suivantes, dans la chapelle du collége de Ste-Anne Lapocatière:

Prêtres: MM. Samuel Garon et Joseph Edouard Leclerc.

Diacres; M. Eusèbe Ernest Hudon.

Minorés: MM. François-Amable-Ludger Têtu, Paul Dubé et Pierre Théodule Delagrave.

Tonsurés: MM Octave Pelletier, Narcisse Proulx, Fortunat-Léonide Pelletier, Joseph Lizotte, et Louis Zéphirin Caron.

Tous sont de l'Archidiocèse.

Nous revevons d'intéressants details sur le système de barricades qu'on dresse en ce moment autour de Paris. Improvisées avec de la terre, des pierres, et, le cas échéant, avec des maisons abandonnées, ces barricades, que protégera le feu des forts et des remparts, couvriront efficacement les portes de la ville et les mettront à l'abri d'une attaque nocturne. Chacune des voies qui convergent à Paris aura ou a déjà sa barricade. Ce plan rappelle les travaux à l'aide desquels le général Todleben disputa si longtemps aux armées assiégeantes de la France et de l'Angleterre l'accès de Sébastopol, et qui ont illustré son nom. Il va sans dire que cette enceinte extérieure de barricades n'exclut pas les barricades intérieures qui seraient contre un assaut victorieux de l'ennemi la ressource suprême de la défense. 3

On lit dans une lettre-circulaire adressée par Mgr l'archevêque de Paris à son clergé en date du 8 septembre 1870:

«On chantera les dimanches et fêtes, à la «messe de paroisse et aux saluts de Saint-Sa«crement, le *Domine salvam fac Rempubli«cam.*»

Nous ne doutons pas que la République ne soit très-sensible à cette délicate attention d'un prélat qui signait, une semaine auparavant, «grand-aumônier de l'Empereur.»—(*Echo de Rome*) 3

Les dépêches d'Europe sont muettes sur les victoires de Bazaine et de Trochu, qui semblent avoir été exagérées. Une dépêche prussienne va jusqu'à dire:

Les nouvelles des succès remportés par les Français sont fausses. Elles sont inventées dans le but de ranimer le courage du peuple Les Prussiens occupent exactement les mêmes positions que celles qu'ils avaient le 19 septembre. Deux petites escarmouches d'avant-postes qui ont eu lieu jeudi ou vendredi, sont les seuls faits à signaler.

Le gouvernement républicain commence à subir la pression que son indigne conduite a du forcer les catholiques à exercer. Gambetta a donné ordre de cesser les persécutions religieuses à Marseilles et à Lyon. L'inqualifiable refus de former un corps d'armée fait à M De Cathelineau n'a pas duré longtemps, comme en fait foi le document suivant:

Chers préfets,

«Laissez à Cathelineau, Stofflet et Queriau la mission qu'ils se sont donnée et que nous avons approuvée.

«Il ne s'agit, en ce moment, que de faire la guerre aux prussiens; laissons toutes les opinions se réunir pour libérer notre sol, sous le drapeau de la France.

«Les noms vendéens ne sont aujourd'hui *qu'un souvenir de notre histoire* et vous comprendrez facilement, vous et nos chers amis républicains, l'abime qui sépare l'héritier prétendu du trône divin et notre beau drapeau de la révolution.

«Ne contrariez donc pas nos vendéens de 1870. Que nos concitoyens s'unissent et marchent ensemble sous nos couleurs nationales: *ne nous fâchons pas de ce que des français catholiques invoquent la sainte Vierge pendant que des français libéraux invoquent sainte Liberté.*

«AD. CRÉMIEUX.»

«Tours, le 28 septembre 1870.

«Mon cher Henry,

«Mon cher Guépin,

«En présence des prussiens, il n'y a plus de partis: il y a la France.

«M. de Cathelineau *nous donne sa parole* que son concours est loyal, dévoué à la patrie, sans arrière-pensée.

«Accueillons ce courage, et au lieu de nous en défier, faisons-lui fête.

«A vous,

«C. LAURIER.

«A. M. Allain-Targé, préfet d'Angers.

«A. M. Guépin, préfet de Nantes.»

Le ton de ce document impie est bien triste. Tandis que l'on accorde aux catholiques comme une concession la faveur de prier et que l'on traite ces pieuses invocations et cet impérieux besoin de la foi d'un peuple comme un simple caprice, on accueille à grands cris les blasphèmes de Garibaldi. Le blasphème existe de droit: la prière n'est que tolérée.

Tandis que l'on exige de Cathelineau qu'il ne travaillera pas à faire triompher un parti, on laisse Garibaldi maintenir son programme de démembrement et son sot projet d'abattre les barrières et de faire disparaitre les limites de la France dans une confédération universelle.

On est occupé à Paris à fabriquer des canons d'acier qui porteront à 150 arpents. Le comité de défense a distribué par toute la France 1,000,000 de fusils et est en mesure d'en distribuer encore 1,000,000.

On a trouvé dans les papiers de Napoléon un roman politique écrit de sa main.

Le récit de la première défaite des français près d'Orléans, après avoir raconté comment l'artillerie et la supériorité numérique des Prussiens forcèrent les Français écrasés à retraiter, ajoute:

Toute l'armée passa par la ville. La Garde Mobile soutint plus longtemps et tirait encore alors que les Réguliers étaient en fuite. La Légion Etrangère combattit bravement et fut presque toute détruite.

Mais ceux qui tinrent le plus longtemps et gardèrent l'entrée de la ville furent les Zouaves Pontificaux.

Les habitants étaient divisés, les uns étant pour la reddition d'une ville sans résistance, les autres pour la défense. On constuisit des barricades que les Zouaves Pontificaux, la Légion Etrangère et quelques Gardes Nationaux défendirent.

Les Prussiens commencèrent alors à bombarder la ville et le feu prit dans la plupart des rues. Mgr. Dupanloup et le Préfet intervinrent pour obtenir que les Prussiens ne bombardassent point une ville sans défense. 3

NOTES LOCALES.

PREMIÈRE PAGE.—On trouvera sur notre première page une correspondance intéressante du Rév. M. Provost.

CONCERT PRUME.—Le programme du concert de M. Prume est des plus attrayants; il a choisi les œuvres des plus grands maîtres de l'art Mozart, Beethoven, Mendelssohn et Weber, etc., etc. C'est une excellente occasion pour les dilittantes d'entendre exécuter de tels chef-d'œuvres par un talent comme celui de M. Prume.

SALLE ST. PATRICE.—Nous annonçons avec plaisir au public que la troupe de Barnard et Perkins donnera trois concerts, à la Salle St. Patrice, à partir du 24 octobre courant. Le programme est tout à fait nouveau, et nous espérons qu'il y aura foule.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Un violent tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville et à la campagne à onze heures et quart hier avant-midi. La secousse a duré environ une minute.

Presque partout les maisons ont été tellement secouées que les personnes en sont sorties d'effroi. Au Palais, où la Cour siégeait, les avocats ont cru que la protection de Thémis était insuffisante et ils ont déguerpi, tête nue, y compris leurs clients. Le Juge Beaudry seul est resté à son poste sans s'émouvoir. L'oscillation de la bâtisse était telle que les livres de la bibliothèque ont sorti des rayons en grand nombre.

Ici, des cheminées ont été plus ou moins dégarnies, là des plafonds de maisons sont tombés. Il est arrivé mille petits accidents qu'il serait long de relater. L'effroi a été tel dans l'atelier typographique de M. Eusèbe Senécal que deux jeunes filles, employées à la composition, sont tombées sans connaissance, tandis que les autres typographes décampaient en toute hâte.

Une femme accusée d'avoir tenu une maison de mauvaise réputation, subissait son procès à la Cour du Recorder, lorsque tout à coup la bâtisse se mit à trembler. Le poêle, les tuyaux, s'agitaient d'une manière effrayante. Le moment était critique. Le Juge était sur son siége, le témoin était dans la boîte, la prisonnière était était à la barre, et la salle était remplie de spectateurs; au milieu du tremblement, le tuyau du poêle subissant une commotion plus forte, menaça de tomber; ce fut alors un désordre général et tout le monde se précipita aux portes. Son Honneur fut le dernier à quitter la place.

Sur la Place Jacques-Cartier, tout le monde croyait voir la colonne Nelson se renverser.

La cheminée de la bâtisse située au coin de la rue Notre-Dame et de la Place Jacques-Cartier, fut tellement ébranlée que plusieurs pierres se détachèrent et roulèrent dans la rue, et obstruèrent les lisses du chemin de fer urbain.

Au Palais de Justice, le trouble a été si fort que longtemps après la secousse, voir les joyeux enfants de Thémis en quête de leurs documents, encombrer les escaliers, était un spectacle assez curieux. Les personnes qui se trouvaient dans les étages inférieures ressentirent moins fort la secousse.

La plus grande consternation régna dans la rue St. Jacques. Des centaines d'enfants et de filles employés dans les manufactures, les commis des maisons de change, les avocats se précipitèrent dans la rue. Un jeune membre du Barreau, en proie à l'excitation, sauta à bas de la fenêtre de son bureau.

Les courtiers de la rue St. François-Xavier prirent part à la consternation générale, et il était vraiment curieux de voir au milieu de la rue ces hommes la tête nue, la figure pâle, se regarder avec effroi; quelques-uns même allèrent jusqu'à saisir leurs livres de banque, et s'élancer hors de leurs maisons avec leur précieux fardeau.

Le tremblement a été très-fort à la Pointe St. Charles et à la station Bonaventure; les chars garés à ce dépot se mirent en mouvement par la violence de la secousse,

Les oscillations furent très légères au port et sur le fleuve,

Cependant la maison située au coin des rues Callières et des Commissaires fut tellement ébranlée que les murs se sont fendus à plusieurs endroits.

On doit noter que dans le centre de la ville presque toutes les cloches des maisons s'agitèrent, augmentant ainsi la terreur des habitans effrayes d'un visiteur si inattendu.

CHUTE.—Le détective Bouchard rapporte qu'un nommé Charles Beauchamp, résidant dans la rue Dufresne, s'est fait des blessures très graves en tombant d'un carosse. Il a du être transporté à l'Hopital anglais.

PRISON.—Son honneur le Juge Monk, M. le Schérif Bouthillier, MM. les Dr. Beaubien et Boyer sont allés faire hier l'examen des aliénés à la prison. Ils y ont trouvé les personnes suivantes renfermées respectivement aux différentes dates:

20	Septembre 1870,	Michael Murray.
22	" "	Thomas Burke.
29	" "	Ellen Hurley.
4	Octobre "	Joseph Perrault.
1	" "	Josephine Boisjoli, déchargée.
4	" "	Ellen Madden.
12	" "	Daniel Finn.
13	" "	Ambroise Allaire.
13	" "	Mary Kelly.

Il restait dans la prison six personnes examinées précédemment aux dates suivantes:

Décembre	1868	—1
Janvier	1869	—2
Avril	"	—1
Mars	"	—1
Juin	"	—1
		6

Il est réellement regrettable que ces infortunés ne puissent être placés nulle part ailleurs. Parmi ces malades, il y en a un qui est attaqué d'épilepsie et un vieillard qui devrait aller à l'hopital.

On a trouvé dans la prison parmi les voleurs un enfant de 10 ans, du nom de Lamarche. Il cherchait sa mère qui était en prison. Le geôlier l'ayant trouvé abandonné et sans ressource le reçut dans la prison; mais il n'avait pas d'autre place à lui offrir que la prison commune.

INSTITUT MÉDICAL DE MONTRÉAL.—Séance du 15 octobre, 1870. Vice présidence de J. G. Mousseau, B. M. V. Officiers présents, MM. Zoël Migneault, H. Larocque, P. Carrière.

Lecture et adoption de la minute de la dernière séance.

La lecture de la Constitution et des règlements de l'Institut Médical est à l'ordre du jour.

Viennent ensuite plusieurs motions.

Proposé par L. Grenier secondé par O Camirand, que MM. les professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, F. V., ainsi que le Revd. Chanoine Fabre et Messire Dufresne soient invités à assister le 18 courant, à la célébration de la fête patronale de l'Institut Médical.—Adopté.

Proposé par L. Grenier secondé par O. Camirand, que P. Laberge, B. M. V. soit prié de lecturer devant l'Institut Médical, à la séance de mardi soir —Adopté.

Proposé par L. E. Lesage secondé par L. A. Paré, que MM le Président, P. Laberge, et B. Fagnant soient délégués au près du Dr. Fortin, M.P.P. pour s'enquérir des moyens d'obtenir une charte d'Incorporation pour l'Institut Médical de Montréal.—Adopté.

Proposé par L. Grenier secondé par C. M. Filiatrault, que M. P. Laberge soit nommé secrétaire correspondant, pro tempore. Adoptée.

Proposé par M. L. Paré secondé par L. Grenier, que l'Institut Médical a appris avec douleur le décès de deux de ses membres, MM. J. B. Bock et Bruno Loignon, et qu'une copie de la présente motion soit envoyée à leur famille respective.—Adopté.

MM. P. Laberge et L. A. Paré donnent avis de motion qu'à la prochaine séance du mois ils proposeront MM. J. Gaboury, et Chs Fafard pour être admis membres actifs de l'Institut Médical de Montréal.

Pur sur motion, M. le Président lève la séance.

Par ordre,

C. M, FILIATRAULT,
Sec.-Arch., I.-M.

COUR DE POLICE du 20 courant.—Robert McIntosh, assaut et batterie, cause arrangée; Anna Maria Hughes, assaut et batterie, 50c et les frais ou 8 jours de prison; Jean Baptiste Gibeau, larcin, 6 semaines de prison aux travaux forcés; Pierre Charron, ivre, première offense, libéré; Edward Quinn, larcin, point de preuve suffisante, libéré. 3

VENTE.—A la vente d'immeubles qui a eu lieu aux salles de John Arnton hier matin, les immeubles suivants ont été vendus après beaucoup de concurrence. Le cottage en brique, et le lot sur la place Burnside de 54 pieds sur 120, ont été achetés par M. McCullum, à raison de 52 centins le pied ou $3,416.40 centins. Le lot situé au coin de la Place Burnside et de l'Avenue Union, propriété de l'Evêque de Montréal, de 30 pieds sur 97 pieds 6 pouces a été vendu pour 57 centins le pied, ou $1,167 25 centins, à M. H. Gault, Ecr. Les deux lots adjacents de 30 pieds sur 97 pieds 6 pouces, chacun ont été vendus à M. H. Gault à raison de 50 centins le pied ou $2,916 pour les deux lots. La ferme de 50 arpents environ à la Côte St. Paul, reconnue faisant partie de la Ferme Price, a été achetée pour la somme de $3,950, par MM. J. W. Stephens et J. J. Ewans. La villa Reaywood a été retirée à $45,000 pour la propriété de 4 arpents, la concurrence n'était pas suffisante. M. Arnton est prêt à entrer en marché avec tout gentilhomme qui désirerait obtenir cettte propriété aux conditions déjà annoncées. La prochaine vente d'immeubles aura lieu aux salles de M. Arnton le deuxième jour de novembre prochain.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

RETROUVÉ.—Le nommé Gédéon Lavoie qui était perdu dans les bois, s'est retrouvé lui même samedi soir à la mine de M. Pope, après avoir marché quatre jours et demi à la pluie battante. Il dit qu'il marchait tout le jour et le soir se retrouvait à la même place. Il se couchait au pied d'un arbre sur la terre humide et exposé aux averses. Il était tout en lambeaux et affaibli par la faim; ce qui ne l'a pas empêcher de marcher encore dix lieues pour venir avertir son chef, M. Collette, qu'il s'était retrouvé, et le remercier de l'activité qu'il avait mise à le faire chercher. C'est un jeune homme d'une grande force et d'une grande vigueur. 3

PETITE GAZETTE.

—On dit que la construction du Bureau de Poste de Québec sera commencée le printemps prochain.

—Il a été fait, en septembre, pour environ $315,000 d'ouvrage sur l'Intercolonial.

—Depuis quelques semaines, les fièvres typhoïdes, font des ravages dans St. Christophe et les paroisses avoisinantes. Plusieurs personnes ont succombé à cette maladie.

—Des informations privées reçues de M. G. H. C. Ketchum, l'entrepreneur de voies ferrées, qui est maintenant en Angleterre dans les intérêts du chemin de fer de Wood stock et de la Rivière du Loup, font présager le commencement immédiat de cette branche importante du réseau de chemins de fer du Canada.

—Il paraît que les néo-écossais n'ont pas de prédilection pour le système douanier qu'impose sur le Champagne et les Cigares un droit d'entrée: car ils importent ces articles en contrebande, dans des quarts de poisson. Les autorités de la douane à Halifax ont dernièrement saisi quinze quarts remplis de la sorte.

Le vaisseau de guerre de Sa Majesté *Plover* a remorqué dernièrement dans le port de Charlottetown un vaisseau pêcheur américain, de Gloucester, Mass, pris sur le fait de faire la chasse au maquereau en dedans des trois milles prescrits par notre gouvernement. Averti deux fois par la police marine, le capitaine yankee en avait bravé la valeur; ce qui a fait qu'il perdit sa goëlette et 120 quarts de maquereau.

—L'embouchure du chemin de fer de Massawipi, qui va à Stanstead, a été ouverte lundi. En conséquence la communication est directe entre cette localité et Québec et Montréal. Massawippi est en relation directe avec le Connecticut et Passumpsic et, par les diverses lignes avec New-York et Boston.

—Les directeurs de la banque de la cité ont donné avis au Ministre des Finances qu'ils sont dans l'intention de faire application pour modifier et étendre la chartre de la dite Banque.

—L'intérêt semi-annuel des Fonds Consolidés de la Corporation, six et sept pour cent, sera payable à partir du 1er du mois prochain.

—Miss Rye qui est actuellement en Angleterre, doit revenir en Canada vers la fin de novembre, conduisant avec elle un nombre considérable de jeunes émigrants.

—Il est arrivé à Ottawa une grande quantité de matériaux destinés à l'achèvement des bâtiments du Parlement fédéral.

—Il est tombé de la neige à Ottawa dans la journée de mardi.

—Un correspondant qui a vu Garibaldi à Tours dit que le général portait un costume très original, se composant d'un *puncho* gris, d'une chemise rouge, et d'un pantalon gris avec une bande noire; un large foulard de couleur noué négligemment autour du cou et retombant sur l'épaule, lui servait de cravate, et il était coiffé d'un feutre à large bords.

—On construit en ce moment à San Francisco un grand steamer qui unira le chemin de fer du Pacifique à la ville. Il y aura une double voie ferrée sur son pont et transportera seize wagons d'un seul coup. Sa longueur est de 266 pieds, sa largeur de 64, et sa profondeur de 22. Deux chaudières à vapeur lui donneront la force voulue. Ce bateau monstre sera lancé dans six semaines environ.

—Une dame de l'Indiana a divorcé parce que son mari s'appelait Krumpasitiskey et que les modistes ne pouvaient réussir à retenir son adresse. Elle a repris son nom de demoiselle, soit Pouvintsmatowski.

—Un officier qui a fait partie de la capitulation de Sédan assure que des troupes de landwehr seulement entourent Metz, toute l'armée active prussienne ayant été concentrée sur Paris.

Télégraphie de toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVE DE "LA MINERVE."

Chambly, 20 octobre.

Une terrible secousse de tremblement de terre s'est fait sentir ici à 11 heures et 2 minutes A. M. Sa durée a été de quatre minutes et trente trois secondes,

L'Assomption, 20 octobre.

Nous venons à l'instant de subir un tremblement de terre, il a duré au moins une minute; les maisons ont été ébranlées jusque dans leurs fondations, des pierres des cheminées en ont été détachées et sont tombées par terre. Chacun ont cru qu'elles allaient s'écrouler.

Ottawa, 20,

On n'a senti aucune secousse.

Québec, 20, à 11:17 hrs., A. M.

Nous avons éprouvé un violent tremblement de terre; les bâtisses ont été ébranlées; les cloches sonnèrent; des cheminées ont été renversées dans la rue Desfossés; et deux personnes ont été blessées grièvement.

Pointe Levis, 20.

On a senti un tremblement de terre très fort à 11:15 heures.

Richmond, à 11:17 hrs., A. M.

Le tremblement de terre a été très fort ici; les bâtisses ont été fortement ébranlées.

Sherbrooke, 20.

On a senti un violent tremblement de terre à 11:25 hrs., a, m. Les livres s'agitaient sur les tables des bureaux; une horloge a été renversée.

St. André, 20.

Le tremblement de terre a duré 30 secondes.

Ste. Catherine, 20.

On a senti un fort tremblement de terre ici.

Rivière du Loup en bas, 20.

Le tremblement de terre a duré 45 secondes; les oscillations paraissaient venir du Nord-Ouest.

Trois-Rivières, 20, à 11:25 hrs.

Un tremblement de terre très-violent s'est fait sentir en cette ville; les oscillations ont duré plusieurs minutes; tout le monde était aux portes.

Berthier, 20 octobre.

Nous avons senti un tremblement de terre très fort à 11 heures et 30 minutes A. M.

Sorel, 20, à 11:14 a. m.

La secousse a été très sensible en cette ville; elle a duré une minute.

St. Jean, P. Q., 20.

Le tremblement de terre a été très-fort ici, à 11:15 heures.

St. Hyacinthe, 20.

On a senti une violente secousse en cette ville à 11:15 hrs.; elle a duré 30 secondes.

Rouse's Point, 20, à 11:20 hrs.

Le tremblement de terre a été fort violent ici.

SERVICE SPECIAL DE LA PRESSE ASSOCIEE POUR "LA MINERVE."

AMERIQUE

New-York, 20.—Une dépêche spéciale de Boulogne, reçue de Versailles par un courrier fait le récit suivant des succès des Français le 13 et le 14 devant Paris:

Les Prussiens ne permettent pas de laisser passer sur le télégraphe les détails de la disposition des forces à Paris.

Quoique les troupes engagées dans les sorties du 13 et du 14 ne fussent que de nouvelles recrues, elles se conduisirent avec la plus grande bravoure, et remportèrent des avantages considérables.

Le 14 après une vive canonnade dirigée des forts de Bicêtre, Vanves et Montrouge, le général Blanchard s'avança à la tête du 13e corps d'armée, vers les positions allemandes. Le général Blanchard fit avancer ses troupes en trois colonnes; celle de droite se dirigea sur Clamart, Sous Meudon. Les troupes du centre commandées par le général Susbeille se dirigea vers Chatillon. La gauche se composant principalement de gardes mobiles s'avança vers Bagneux. L'extrémité de la droite fut protégée par une fusillade bien nourrie des batteries navales du Fort d'Issy.

Le général Schmitschef, chef de l'état-major du général Trochu, commandait tout le mouvement.

Le général Vinoy commandait les troupes puissantes massées comme réserves en arrière du Fort Mont-Rouge.

L'attaque du centre sur Chatillon, et de la droite sur Clamart furent promptement réussies. Les troupes françaises renversèrent tout sur leur passage; l'artillerie puissante s'avança protégée par le feu des canons du Fort d'Issy, et repoussa les allemands qui s'enfuirent de Clamart.

Pendant ce temps, l'aile gauche de l'armée française, protégé par les canons du Fort Mont-Rouge, se dirigea vers les lignes allemandes établies en face de Bagneux, qui fut emporté à la baïonnette.

Les 35e et 70e régiments de l'avant garde repoussèrent les Allemands après un combat désespéré. Les Allemands se réfugièrent dans les maisons et dans les caves pour tirer sur les Français, qui ne leur faisaient aucun quartier. Le combat dura, dans les rues, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, où les derniers soldats bavarois mirent bas les armes et laissèrent les Français maîtres du village et de la position des Allemands.

D'après les dernières nouvelles, les Français sont en possession de Bagneux. La conduite des Prussiens et des Bavarois, après que leur défaite fut bien constatée, fut remarquable Appuyés par l'infanterie hessoise les troupes bavaroises s'avancèrent rapidement pour assaillir les batteries françaises, mais elles furent repoussées à plusieurs reprises. Ces succès des français ont grandement augmenté l'enthousiasme des assiégés. Cette sortie forme partie d'un mouvement offensif considérable de la part des français et a eu pour effet de reculer la ligne d'investissement des Allemands et a eu l'effet de décourager l'ennemi en lui montrant qu'il n'a pas une faction impériale à combattre, mais une nation unie.

Une dépêche datée de Berlin, le 19, à 5 hrs. p. m. dit que les conditions de la capitulation de la forteresse et de la garnison de Metz ont été agréées au quartier général prussien entre le général français Boyer et le roi Guillaume. Les voici: Bazaine signera le traité de paix entre la France et la Prusse, comme plénipotentiaire de Napoléon. L'armée du maréchal Bazaine sera désarmée, mais demeurera à Metz. Le fils de Napoléon montera sur le trône de France et Bazaine sera nommé régent.

New-York, 20.—Vers 11 heures ce matin, un violent tremblement de terre s'est fait sentir en cette ville.

La même secousse s'est aussi produite à Schenectadey, N. Y., à Cleveland, Ohio, à Boston, à Burlington et à Portland, N. Y., et aussi à Sarratoga, à Warrensburg et à Warsaw, N. Y.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Bruxelles, 20.—L'*Etoile Belge* dit qu'on doit croire que le général Trochu et dix membres du gouvernement provisoire désirent la paix, tandis que Gambetta y est fortement opposé.

Londres, 20.—Le *Times* condamne l'arrogance des prussiens, dans leurs conditions de paix, et approuve le langage de l'Empereur qui dit que le gouvernement qui céderait un seul pouce de territoire français ne pourrait maintenir son pouvoir un seul jour.

Londres, 20, 11.30 a. m. — Consolidés 92⅞ pour les deux, valeurs américaines à 89¼ pour émission de 1862, à 88¼ pour vieille émission de 1865, et à 90¼ pour émission de 1867? 10-40s à 87. Erié à 18¾. Illinois Central à 114. A et G W à 30.